

## DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

**Séance du mardi 15 juillet 2025**

Nombre de Conseillers

Afférents au Conseil : 13

Présents : 09

Votants : 10

Date de la convocation :

07 juillet 2025

Date d'affichage :

07 juillet 2025

**Présents** : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE.

**Excusés avec pouvoir** : Christelle JOIE pouvoir à Caroline LALEVÉE LESAGE.

**Excusés sans pouvoir** : Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT, William TAILLANDIER.

**Secrétaire de séance** : Philippe ANDRIAU.

**DELIBERATION N° 2025-40**

**OBJET : Travaux de voirie**

Madame le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal d'effectuer des travaux de réfection de chaussée et d'aménagement hydraulique sur la commune.

Les travaux envisagés sont :

- Réfection « Chemin des buissons »
- Réfection « Route de la croix »
- Aménagement Hydraulique « Place du petit sarru »
- Aménagement « Rue de la source »

Madame le Maire présente les devis proposés par :

Sarl Claude BORDAT La malle 18170 ARDENAIS

Axiroute ZI Orchidées 18570 LA CHAPELLE SAINT UR SIN

Après avoir étudié les devis, il est proposé de retenir le devis le mieux disant, à savoir :

SARL Claude BORDAT La Malle 18170 ARDENAIS pour un montant total de 64 320,00 € HT soit 77 184,00 € TTC défini comme suit :

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| • Réfection « Chemin des buissons » :                | 34 200,00 € HT, 41 040,00 € TTC |
| • Réfection « Route de la croix » :                  | 8 570,00 € HT, 10 284,00 € TTC  |
| • Aménagement Hydraulique « Place du petit sarru » : | 14 245,00 € HT, 17 094,00 € TTC |
| • Aménagement « Rue de la source » :                 | 7 305,00 € HT, 8 766,00 € TTC   |

Pour financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher. Celui-ci est soumis au règlement intérieur de la compétence voirie exécutée par la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 64 320.00 € HT.

Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

| DÉPENSES                                     |                  | RECETTES          |                  |
|--|------------------|-------------------|------------------|
| Réfection Chemin des buissons                | 34 200.00        | Fonds de concours | 10 015.00        |
| Réfection Route de la Croix                  | 8 570.00         | Emprunt           | 54 000.00        |
| Aménagement hydraulique place au petit sarru | 14 245.00        | Autofinancement   | 305.00           |
| Aménagement Rue de la source                 | 7 305.00         |                   |                  |
| <b>TOTAL HT</b>                              | <b>64 320.00</b> |                   | <b>64 320.00</b> |

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager lesdits travaux de réfection de chaussé et d'aménagement hydraulique.
- **APPROUVE** le devis de la SARL BORDAT La malle 18170 ARDENNAIS pour total de 64 320.00 € HT soit 77 184.00 € TTC défini comme suit :
  - Réfection « Chemin des buissons » : 34 200.00 € HT, 41 040.00 € TTC
  - Réfection « Route de la croix » : 8 570.00 € HT, 10 284.00 € TTC
  - Aménagement Hydraulique « Place du petit sarru » : 14 245.00 € HT, 17 094.00 € TTC
  - Aménagement « Rue de la source » : 7 305.00 € HT, 8 766.00 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis proposé par la SARL BORDAT La malle 18170 ARDENNAIS et autre document nécessaire à l'application de la présente décision.
- **APPROUVE** ledit plan de financement des travaux et d'autoriser madame la Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2025.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 15 juillet 2025

Le secrétaire de séance  
Philippe ANDRIAU

Le Maire,  
Marina DUPUY

